



Inscription 2026-2027

Atelier de MU

144, rue de Belledonne Cidex 125
38920 Crolles

Adhésion à l'année 25€ au nom de 1-10 Galerie

☐

J'ai lu les conditions Générales

Nom:.....

Prénom:.....

Courriel:.....@.....

Numéro tel:.....

Cours enfants à partir de 5 ans matériel compris
30 séances 1h30 les lundis de 17h à 18h30

Inscription enfant à l'année : 420€ ou 42€/mois (Engagement à l'année)

Règlement : en 1 fois ou 10 chèques.

Inscription: 5 séances 110€ ou 2x55€

Inscription: 10 séances 180€ ou 2x90€ ou 4x45€

Cours Ados à partir du collège matériel compris
30 séances 1h30 les lundis de 18h30 à 20h

Inscription Ados à l'année : 480€ ou 48€/mois (Engagement à l'année)

Règlement : en 1 fois ou 10 chèques

Inscription: 5 séances 140€ ou 2x70€

Inscription: 10 séances 230€ ou 2x115€ ou 4x57,5€

Atelier de dessin/ peinture adultes: 2h matériel non compris
Lundi à partir de 14h à 16h ou 18h30 à 20h30

Inscription à l'année : 610€ ou 61€/mois (Engagement à l'année)

Règlement : en 1 fois ou 10 chèques

Inscription: 5 séances 210€ ou 2x10€ ou 4x52,50€

Inscription: 10 séances 360€ ou 2x10€ ou 4x90€

Stage: Parents / enfants: 1h

1 enfant 50€ 2 enfants 75€

10% Etudiants, famille, sans emploi, fidélité 2 cours

Contact: indicegalerie38@gmail.com

06 76 08 25 34

www.atelierdemu.com

Règles générales pour les cours hebdomadaires et les stages

1. Respect du matériel

Chaque participant doit prendre soin du matériel fourni. Si un élève utilise du matériel personnel, il doit s'assurer qu'il est en bon état.

2. Ponctualité

Arriver à l'heure pour ne pas déranger les autres et profiter pleinement du temps de cours.

En cas de retard, prévenir à l'avance si possible.

3. Respect des autres participants

L'atelier est un espace de créativité et de partage. Il est important de respecter le travail des autres et de ne pas interférer avec leurs projets.

4. Propreté et rangement

À la fin de chaque session, chaque participant doit nettoyer son espace de travail, ranger le matériel utilisé et veiller à laisser l'atelier propre.

5. Respect des consignes

Suivre les consignes données par l'enseignant, que ce soit pour les techniques, les thématiques ou les exercices proposés, tout en ayant la liberté d'explorer la créativité personnelle.

6. Ouverture à la critique constructive

Les échanges et retours sur les créations sont essentiels à l'apprentissage. Il est important d'être ouvert aux critiques bienveillantes et de savoir donner des retours positifs aux autres.

7. Utilisation des espaces communs

L'atelier peut avoir des zones de travail partagées (par exemple, un coin pour les matériaux, une salle pour les cours théoriques). Chaque participant doit respecter ces espaces.

8. Sécurité

Il est essentiel d'être vigilant avec certains matériaux comme les solvants (pour l'huile), les objets coupants (comme les pinceaux ou couteaux), ou tout autre matériel potentiellement dangereux.

9. Communication

Si un élève rencontre des difficultés, il doit se sentir à l'aise de poser des questions. L'enseignant est là pour guider et aider.

10. Respect des horaires des stages

Pour les stages, il est important de respecter les horaires prévus. Si des pauses sont organisées, il est préférable de revenir à l'heure afin de ne pas perdre de temps de travail.

Politique de remboursement des inscriptions à l'année

Pour garantir une organisation optimale des cours et de l'atelier, nous tenons à préciser que les inscriptions pour l'année sont fermes et non remboursables. Une fois l'inscription confirmée et le paiement effectué, nous ne pouvons pas procéder à un remboursement, quel que soit le motif de l'annulation.

Politique de remboursement des inscriptions aux stages

Les inscriptions aux stages pendant les vacances scolaires sont fermes et non remboursables. Une fois l'inscription confirmée et le paiement intégral effectué, nous ne pourrions pas procéder à un remboursement, quel que soit le motif de l'annulation.

Dépôt d'acompte

Un dépôt d'acompte est requis pour valider votre inscription au stage. Cet acompte, non remboursable, sera déduit du montant total du stage. Le paiement du solde devra être effectué avant le début du stage.

Annulation et report

En cas d'annulation de votre part avant le début du stage, aucun remboursement ne sera effectué. Toutefois, si une situation exceptionnelle (maladie, urgence) survient avant le début du stage, nous serons ouverts à discuter de solutions, comme le report de votre inscription à un stage ultérieur, selon les places disponibles et les circonstances.

Si un participant ne peut pas assister au stage en raison de circonstances imprévues après son début, aucune solution de remboursement ou de report ne pourra être proposée.

Protection des œuvres et droit à l'image

1. Propriété des œuvres

Les œuvres créées lors des ateliers et des stages sont la propriété de leurs auteurs respectifs (les participants).

Toutefois, nous encourageons la participation à des expositions ou à des événements où ces œuvres peuvent être partagées publiquement. Dans ce cas, nous demandons aux participants de nous informer à l'avance de leur souhait de ne pas exposer certaines œuvres si tel est le cas.

2. Droit à l'image

Durant les ateliers et stages, il est possible que des photos ou vidéos soient prises pour immortaliser les moments créatifs ou pour des supports de communication (réseaux sociaux, site internet, brochures, etc.). En vous inscrivant, vous autorisez la diffusion de ces images, sans rémunération, dans le cadre de la promotion de l'atelier.

3. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces supports, nous vous invitons à nous en informer avant le début du stage ou de l'année. Nous veillerons à respecter votre souhait et à ne pas utiliser d'images de vous.

4. Confidentialité des œuvres

Nous respectons la confidentialité des créations de chacun et nous engageons à ne pas reproduire, publier ou partager les œuvres des participants sans leur consentement explicite. Toutefois, toute participation à des expositions ou événements publics sera accompagnée d'une autorisation préalable.